



# Quand les Normands ont sauvé la France de l'occupation US

Recension de l'ouvrage de Yves Loir

Par [Ginette Bléry](#)

Mondialisation.ca, 09 décembre 2016  
[.normandiexxi.com](http://normandiexxi.com)

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#), [Histoire](#),  
[société et culture](#)

Il y a une foule d'ouvrages sur le Débarquement mais, à côté de la bataille militaire, se jouait aussi la reconquête du pouvoir politique. Un aspect qui a donné lieu à moins de publications et qui a été même été quasiment ignoré en ce qui concerne l'action des réseaux normands pour éviter que l'armée de libération ne se transforme en armée d'occupation comme les Etats-Unis avaient prévu de le faire. Yves Loir a mené une étude approfondie basée sur la consultation des archives militaires américaines à Washington et il conte en 30 pages cette incroyable histoire dans un numéro spécial N° 58 de « *Culture normande* »

Dès le début de l'année 1941, quelques mois avant leur entrée en guerre contre le Japon et l'Allemagne, les Etats-Unis programment la création d'écoles spécialisées dans la formation de cadres territoriaux destinés à prendre en main le moment venu dans les futurs territoires « occupés » ou « libérés » l'administration française. L'année suivante en mai 1942, une « *Ecole de Gouvernement militaire* » ouvre ainsi à Charlottesville (Virginie) tandis qu'un service spécialisé de l'Armée US est mis en place pour planifier cette future occupation civilo-militaire: le C.A.D (Civil Affairs Division). Plus tard, les Normands dénommèrent le dispositif américain destiné à les mettre sous tutelle, du sigle A.M.G.O.T (Allied Military Government of Occupied Territories) par analogie avec le dispositif mis en place sous cette appellation en Italie occupée en 1943 par l'Armée américaine et poursuivant un objectif similaire. L'Armée US qui a tout prévu a même fait imprimer des billets de banque « français » sur le modèle du dollar (*cf.photo*) des timbres et autres documents administratifs...

Pour bien saisir les enjeux de cette affaire il convient de se reporter deux années en arrière.

En 1940 le Général de Gaulle, s'inscrivant dans la continuité de la Constitution de la IIIème République en vigueur en France à ce moment là, avait prévu de rétablir après la future libération du territoire national, les institutions républicaines abolies en juillet 1940 par le Maréchal Pétain. De 1941 à 1943, à Londres tout d'abord, puis à Alger où s'est établi le Gouvernement provisoire du Général de Gaulle en Juin 1943, des organes de réflexion se sont livrés à des études pour planifier ce rétablissement de la légalité républicaine. D'une façon parallèle en France les organisations de résistance se livrent à un travail de réflexion similaire. Au cours de l'année 1943, les réflexions et études des uns et des autres aboutissent à la conclusion qu'il convient de mettre en place en France occupée l'armature d'une administration territoriale clandestine destinée à remplacer le moment venu celle du

Gouvernement de Vichy dirigé par Pierre Laval en 1943-1944.

En Normandie la mise place de cette administration « parallèle » clandestine est entamée dès octobre 1943, avec la désignation des préfets des 5 départements normands par Michel Debré alors dirigeant d'un important mouvement de Résistance nationale. Quelques mois plus tard, après la création de la fonction de « *Commissaire Régional de la République* » par le Général de Gaulle, le titulaire de cette fonction pour la Normandie est désigné toujours par Michel Debré en la personne de Henri Bourdeau de Fontenay habitant Louviers et responsable d'un mouvement de résistance.

Simultanément se met en place dans chaque département normand un « *Comité départemental de Libération* » clandestin lui aussi, devant aider à l'installation des nouvelles autorités libres. Ainsi au moment où les opérations militaires commencent le 6 Juin 1944, un dispositif administratif clandestin est en place en Normandie composé d'une autorité régionale, le Commissaire de la République Bourdeau de Fontenay entouré de cinq préfets et de cinq Comités de libération destiné à remplacer l'administration du Gouvernement de Vichy, d'une part, et mettre en échec les projets américains de gouvernement militaire. Après le Débarquement, les Américains au fur et à mesure de leur avancée sont confrontés au choc des réalités et rencontrent, au moment où ils tentent de s'attribuer la direction des administrations, des Normands qui ont déjà pris les rênes du pouvoir.

Le 14 Juin 1944 ce choc des réalités va prendre la forme de l'accueil triomphal réservé par les Normands à Bayeux au Général de Gaulle après qu'il ait débarqué à Courseulles. Venant s'ajouter à cet événement, l'efficacité des nouvelles autorités libres, l'appui qu'elles reçurent des populations comptèrent pour beaucoup dans la mise en échec des plans américains. C'est de très mauvaise grâce que le Président américain Roosevelt, après qu'il ait tenté de s'y opposer, finit par admettre cette situation. Il n'en continuera pas moins jusqu'à sa mort, survenue en avril 1945, à manifester son hostilité au Général de Gaulle qui s'employait au milieu de mille difficultés à restaurer le statut de la France dans le concert des nations.

Le rétablissement de la souveraineté française en Normandie après l'installation d'une administration française libre constitua une étape capitale vers le retour de la légalité républicaine en France.

Yves Loir nous entraîne sur le terrain, montre la vie des réseaux normands, cite les hommes, l'action est suivie très en profondeur notamment dans la Manche ou à Cherbourg : la Marine qui avait continué à dépendre de Vichy mais s'était ralliée à De Gaulle, a joué un rôle déterminant dans la transition politique.

Ginette Bléry

Culture Normande

Le numéro de « Culture Normande » peut être acquis pour 15 euros (frais de port inclus) en envoyant un chèque à : ODIN -87 rue de la République- 76940 - La Mailleraye sur Seine - Tel. 09 84 48 22 07.

Articles Par : [Ginette Bléry](#)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)